

## CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2011 Convocation : 15/12/2011

Présents :CAPITAN Marcel, PARDON Sébastien, MUZEL Loïc, GOUTTEBROZE Johann, RAMBAUD Josiane, MAZIOUX Marilyne, EXTRAT Michèle, MORELIERE Claudette et CORAND Carole  
Absents excusés : ROBERT René et TONNOIR Nathalie  
Secrétaire de séance : PARDON Sébastien

### REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE A TROIS

Le Maire fait part du courrier du Maire de St-Georges-de-Baroille et de la délibération de leur conseil municipal en date du 19 décembre qui par 7 voix pour et 4 voix contre accepte le projet de RPI à trois. Il demande au conseil municipal de Pinay d'entériner cette décision. Or, il s'avère que le règlement voté par St-Georges n'est pas identique à celui voté par Pinay et St-Jodard. Le conseil décide donc d'envoyer un courrier ou un mail pour le faire remarquer et demande à nouveau une rencontre entre les 2 conseils municipaux de l'actuel RPI.

### TARIFS 2012

Les tarifs 2012 sont fixés par délibération à l'unanimité des membres présents comme suit :

**Salle Animation** : inchangés soit

Gratuit pour les sociétés communales avec une participation de 50 € si mise en route du chauffage  
160 € pour les habitants du village, 200 € pour les propriétaires de résidences secondaires,  
285 € pour les personnes et sociétés extérieures,  
80 € pour les réunions de sociétés extérieures ou location d'un jour sur semaine,  
140 € pour le nettoyage de la salle par la commune, 285 € de caution,  
0.05 € pour la location de verres à pied, 1 € pour la casse de verre ordinaire et les couverts,  
2 € pour la casse de petite tasse et assiette à dessert, 3 € pour la casse d'assiette creuse et plate, grande tasse, panier inox, pot, pichet et carafe.

**Cimetière** : 110 € le m<sup>2</sup>

**Eau** : 52 € de droit fixe pour tout abonné (compteur en service, fermé, ou branchement coupé même sans compteur), 1.90 € le m<sup>3</sup> consommé, 340 € pour le droit de branchement au réseau, 30 € pour une ouverture et fermeture de compteur, en cas d'échange de compteur par faute de l'utilisateur le compteur sera facturé directement par la société ALTEAU. Il est rappelé que les travaux de raccordement au réseau sont à la charge totale de l'abonné à l'exception du compteur qui reste à la charge de la commune.

**Assainissement** : 18 € de droit fixe, 0.90 € le m<sup>3</sup> dans la limite de 200 m<sup>3</sup> uniquement pour les professionnels, droit de raccordement au réseau : 540 €.

### DECISIONS MODIFICATIVES

Des décisions modificatives sont prises pour approuver des dépenses et des recettes non prévues au budget primitif pour le Budget général et pour les opérations d'ordre du budget lotissement. Des délibérations sont prises à l'unanimité des membres présents.

### PROJET D'AMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA SALLE D'ANIMATION

Le Maire fait part du courrier reçu du Conseil Général nous informant que notre taux de subvention a été revu à la baisse car il a été décidé par le Conseil Général de moduler les taux selon l'effort fiscal des communes. Notre taux passe donc de 60 % à 54.9 %.

Il donne aussi lecture du compte rendu de l'architecte conseil qui est venu apporter quelques conseils.

Il est décidé de consulter la population par le biais du bulletin communal afin de savoir quelles sont les attentes des Pinayons vis-à-vis de cette salle avant de déterminer le projet de réhabilitation.

### SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire informe le conseil municipal que le Préfet s'est prononcé sur le schéma départemental. La fusion de la Communauté de communes de Balbigny avec Feurs n'aura pas lieu.

### **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Le Conseil municipal donne son accord pour qu'un relais regroupant les assistantes maternelles de Pinay et Saint-Jodard ait lieu une fois par mois dans la salle des réunions pour 1 an. Cela entraînera des charges supplémentaires à la seule charge de Pinay. Pour 2013, la commune de Saint-Jodard prendra le relais. A voir en fin d'année.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Il est décidé de faire une réunion avec tous les conseillers pour le bulletin communal le mercredi 11/01 à 20 h.
- Les vœux du maire se feront le samedi 14 à 11 h 30

Tous les membres présents ont signé au registre.